



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
7 février 2007  
Français  
Original : espagnol

---

**Comité du Conseil de sécurité  
créé par la résolution 1718 (2006)  
concernant la République  
populaire démocratique de Corée**

**Note verbale datée du 6 février 2007, adressée au Président  
du Comité par la Mission permanente du Guatemala  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et, se référant à sa note verbale du 1<sup>er</sup> novembre 2006, a l'honneur de lui transmettre le rapport national du Guatemala (voir annexe).



**Annexe à la note verbale du 6 février 2007 adressée au Président  
du Comité par la Mission permanente du Guatemala  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport national de la République du Guatemala**

Le Gouvernement de la République du Guatemala a pris note de l'adoption de la résolution 1718 (2006) par le Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Le Ministère des affaires étrangères du Guatemala a promptement informé les autorités compétentes des obligations qu'impose la résolution 1718 (2006) au Guatemala et prendra les mesures nécessaires pour assurer le respect des obligations découlant du paragraphe 8.

---